Orientations stratégiques de la filière apicole 2022 – 2026

Projet de filière
CAP Apiculture 4ème génération

1. Diagnostic de la filière apicole
2. Bilan du CAP Filière 2018 – 2022
3. Stratégie de la filière et renouvellement du CAP 2022 - 2026

Pour la préparation du CAP 4G, l'actualisation des données s'est basée sur :

- le bilan à mi-parcours du CAP 3G, réalisé tardivement (CPR 19/02/2021) du fait de la pandémie COVID et qui a été mené dans l'idée de préparer le renouvellement du CAP,
- la compilation régulière par l'ADAPIC, des propositions émises par les apiculteurs, lors des diverses réunions, en particulier : bilans de saison, réunions mensuelles adhérents, formations
- les données chiffrées des déclarations annuelles de ruches (2017 – 2020)
- les données installation obtenues à partir du travail réalisé par les JA CVL, lors de la consultation PSN FEADER 2020 - Atelier installation / transmission (nov. 2020)
- le DLA mené par l'ADAPIC en 2020 et 2021,
- les bilans de campagnes Miel, réalisés par France AgriMer

Pour mémoire : un important bilan de filière a été mené avant le CAP 3G par un cabinet extérieur, avec le soutien de la Région Centre – Val de Loire et la participation de l'ADAPIC, de la Section Apicole de GDS Centre ainsi que de nombreux acteurs de la filière. Les conclusions de ce travail restent encore en grande partie d'actualité.

1. Diagnostic de la filière apicole

1.1. Les acteurs de la filière

Fin 2021, la filière régionale compte **3 213 apiculteurs et 77 642 ruches**.

Entre 2017 et 2021, la filière régionale enregistre une **augmentation du nombre de ruches (+12 363 / +19%) et d'apiculteurs (+535 / + 20%).**

Les apiculteurs sont classés en trois catégories, sur la base des limites fixées par la MSA. En 2021 :

- **83 apiculteurs professionnels** (+26% sur la période) possèdent au moins 200 ruches chacun et **totalisent 38 641 colonies**.
- **128 apiculteurs cotisants solidaires** (50 à 199 ruches) **totalisent 13 076 colonies**
- **les apiculteurs de loisir** (<50 colonies) **sont au nombre de 3 002 et totalisent 25 925 colonies**

Sur cette période, au niveau des **apiculteurs professionnels : on constate une augmentation de leur nombre (+17) et une augmentation de la taille des exploitations** en particulier, dans la catégorie des exploitations de plus de 700 ruches. Cette dernière évolution conduit à la **création d'emplois salariés** (saisonniers mais parfois aussi permanents). A noter qu'il est dans les pratiques courantes de former le salarié dans l'exploitation.

- **les apiculteurs professionnels :**
  - 3% des propriétaires de ruches
  - 50% du cheptel
- **Les apiculteurs de loisir :**
  - 93% des propriétaires de ruches
  - 33% du cheptel
- Une situation stable et caractéristique au niveau régional mais aussi français.

Enfin, même s'il n'est pas chiffré précisément, l'accueil dans les exploitations professionnelles, de stagiaires ou, de façon plus informelle, de personnes en réflexion vers une éventuelle activité apicole, est régulièrement signalé par les chefs d'exploitations. De leur côté, les ruchers écoles, indiquent des inscriptions nombreuses et parfois même des listes d'attente (hors période COVID).

L'apiculture biologique se développe mais fait face à plusieurs contraintes :

- le **manque de surfaces** à butiner en agriculture biologique,
- la **lutte contre varroa** : déjà technique en conventionnel, elle devient plus complexe, chronophage et dépendante de l'année, en apiculture biologique alors que les pertes hivernales restent fortes (24.8% résultat national 2020 / 2021), quelque soit le mode de production,
- les **évolutions de la réglementation** : avec la suppression de la dérogation « pollinisation », l'apiculteur ne peut plus déclasser ponctuellement une miellée. C'est la colonie qui est déclassée en conventionnel pour toute l'année. Des discussions sont encore en cours sur ce point crucial et qui vont probablement impacter fortement le maintien ou non du nombre d'exploitations apicoles bio en région CVL.
- le **coût et la disponibilité de certains intrants**, en particulier la cire et le nourrissement (complément sucré utilisé en période d'absence de miellée pour assurer la survie des colonies).

L'apiculture biologique en 2021 en région CVL :

- 5 813 ruches certifiées (7% du cheptel régional). + 27% par rapport à 2020.
- 30 producteurs certifiés, dont la moitié déclare l'apiculture comme leur activité principale (mais pas forcément unique).

Zone de butinage d'une ruche :

- 2 800 ha environ (≈ 6 000 terrains de foot)
- dans un rayon de 3km en moyenne autour de la ruche et jusqu'à 10 km en période de disette.

On constate un intérêt partagé par tous les apiculteurs conventionnels pour la production biologique. Bon nombre d'entre eux utilisent déjà des pratiques biologiques pour réaliser un 2ème traitement dans la lutte contre varroa et éviter ainsi le recours aux substances chimiques.

Les autres acteurs de la filière sont souvent d'envergure nationale :

- **opérateurs d'amont** : fabricants et revendeurs de matériel apicole et ciriers. Thomas Apiculture (45), Ruches Rigault (45).
- **opérateurs d'aval** : négociants, conditionneurs, transformateurs et distributeurs de miel. Culture Miel (45), Les apiculteurs associés / Famille Vacher (45), CAGEC (45)

Ces deux catégories d'acteurs sont représentés au sein du Comité de filière et, depuis le CAP 3G, impliqués dans au moins une action.

1.2. Une structuration de la filière apicole récente mais avec une forte culture de mutualisation

Au niveau régional :

L'ADAPIC, créé en 1998 par des apiculteurs de la région, disposait en début de CAP 3G d'1,4 ETP mais a connu plusieurs changements de personnel et a fini le CAP avec 0.8 ETP. C'est la seule structure technique apicole vers qui convergent toutes les sollicitations hors thématique sanitaire.

ADAPIC :

- 32 adhérents directs et 1 449 indirects
- 0.8 à 1.4 ETP au cours du CAP 3G

Section apicole de GDS Centre

- 1400 adhérents directs
- 1.5 à 2 ETP au cours du CAP 3G

Une **section apicole existe (2011) au sein de GDS Centre** et dispose d'un conseiller apicole depuis 2014 (1 ETP) ainsi que de l'appui administratif du réseau GDS dans les départements (0.5 à 1 ETP).

Ces deux structures réalisent l'essentiel des actions du CAP et travaillent en bonne entente, tant au niveau des salariés que des élus.

Au niveau national :

L'ADAPIC est membre :

- du réseau ADA France. Créé en 2013 à l'initiative des ADA (Associations de Développement Apicole) et reconnu ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) en 2021, cette association a pour objectif de concourir par tous les moyens au développement de l'apiculture, en assurant la coordination nationale des actions des ADA et groupements apicoles qu'elle représente,
- de l'ITSAP – Institut de l'abeille (création 2009) qui a pour objectif de concourir au développement de l'apiculture à travers l'expérimentation, la recherche appliquée, l'assistance technico-économique, l'animation, la diffusion et la formation. L'ITSAP a fait l'objet d'un plan de restructuration, qui lui a permis de repartir sur de nouvelles bases. Encore adossé à l'ACTA, l'ITSAP a déposé un dossier de reconnaissance en Institut en juin 2022.

Enfin, une **interprofession, InterApi**, a vu le jour en janvier 2018. Les premières CVE ont été prélevées et un plan d'action sur 2 ans avec des Appels à projet est lancé, auxquels a répondu ADA France et l'ITSAP, pour certains projets.

Le réseau ADA France est marqué par une forte culture de la mutualisation sur laquelle l'ADAPIC peut s'appuyer pour pallier, en partie, ses moyens limités.

La section apicole de GDS Centre est elle, très active depuis 2017 au niveau de la commission apicole nationale de GDS France et des différents groupes de travaux nationaux partagés avec l'ITSAP, ADA France…

1.3. L'environnement de production : non maitrisé par l'apiculteur et en évolution

La région Centre-Val de Loire bénéficie d'une grande diversité d'écosystèmes et d'agrosystèmes qui induit une ressource mellifère variée et des miels diversifiés et reconnus par le consommateur.

La ressource est, en revanche, très rarement suffisante au même endroit. Les apiculteurs, surtout professionnels, déplacent donc leurs ruches (« transhument ») afin de suivre les floraisons mellifères et fournir aux abeilles une ressource abondante et régulière indispensable à leur survie et à la production de miel.

Les ressources mellifères proviennent de **zones sauvages** (acacia, châtaignier, ronces…) ou de **zones cultivées** (colza, tournesol, sarrasin, lavandin…) qui **ne sont pas gérées par les apiculteurs**. En effet, les emplacements où sont déposées les ruches, n'appartiennent pas à l'apiculteur. Des **échanges réguliers entre filières apicole et agricoles** constituent donc un facteur clef pour améliorer les ressources disponibles pour les abeilles (accès, surface, pratiques culturales favorables…).

Au cours du CAP 3G, ces échanges ont abouti à la mise en place de deux « Chartes de bonnes pratiques » entre forestiers (Délégation Centre du CNPF) / apiculteurs (ADAPIC) et lavandiculteurs (SCAEL) / apiculteurs (ADAPIC), afin d'améliorer les relations autour de la mise à disposition des emplacements. En région Centre Val de Loire, un lien particulier existe aussi entre **filière apicole et filière semences** potagères : l'apport de ruches est indispensable à la pollinisation de ces cultures.

La filière apicole est particulièrement dépendante des **conditions météorologiques** qui influent à la fois la santé du cheptel et la production de nectar et donc de miel. Elle est donc fortement impactée par les phénomènes météorologiques extrêmes (gel / sécheresse / printemps très précoce, décalage / chevauchement des floraisons…). **Les exploitants sont de plus en plus en questionnement sur leur stratégie et les outils à développer par la filière pour s'adapter. Les apiculteurs doivent faire preuve d'une réactivité toujours plus grande**. Il s'agit de contraintes supplémentaires qui viennent s'ajouter à un métier qui reste et restera très physique même avec une progression très marquée de la mécanisation (chargeur de transhumance, chaine d'extraction).

Des périodes de disette peuvent marquer une saison apicole, suite à un événement climatique ou entre deux miellées. C'est encore plus vrai pour les ruches sédentaires, des apiculteurs de loisir. Il est donc important qu'une **attention soit aussi portée, par les « gestionnaires » des espaces naturels et agricoles, aux ressources secondaires (haies, bords de parcelles, cultures intermédiaires…).** Elles peuvent permettre d'assurer un apport plus régulier de ressources en nectar mais aussi en pollen. Ce dernier est indispensable au développement du couvain et peu stocké dans la ruche. Quand aucune autre ressource n'est disponible, l'apiculteur sera contraint de supplémenter les colonies avec des produits de nourrissement et des compléments alimentaires, dans l'attente de la prochaine miellée.

Tous les apiculteurs, quelque soit la taille de leur cheptel, doivent faire face à des **difficultés sanitaires**, notamment la gestion des parasites et maladies susceptibles d'infester les ruchers. La **lutte contre le varroa reste une préoccupation majeure au sein des exploitations apicoles**. Le niveau d'infestation et l'efficacité de la lutte sont variables selon les années et les apiculteurs. Depuis quelques années, une autre menace pèse sur les ruchers : le frelon asiatique. Les ruches sédentaires sont plus particulièrement touchées.

1.4. Production et commercialisation : grandes variations

Année	Production miel région CVL
2018	1 724 t
2019	1 034 t
2020	1 970 t
2021	1 159 t

2018 à 2020 : bilan de campagne Miel – FAM
2021 : Estimation production miel – ADA France / InterApi

- Des volumes de miels produits en région CVL marqués par une **forte variabilité**,
- Le **conditionnement** (vente directe ou demi-gros) est de plus en plus présent sur les exploitations, ce qui pose la question de la gestion du temps de travail et de la concurrence,
- Certaines exploitations continuent cependant à maintenir une **vente en gros** majoritaires (fûts), à destination du négoce mais avec une forte variabilité des prix d'achat entre année, liée aux cours mondiaux et à la concurrence des importations de miels (absence de contractualisation entre apiculteurs et négociants conditionneurs).

1.5. L'installation professionnelle

- Un **métier passion dont il faut bien percevoir les contraintes avant de se lancer** : fatigue physique et charge mentale élevée, réactivité à toute épreuve, variabilité de la production et des prix, technicité et nécessaire préalable formation, isolement géographique,
- Une passion qui devient un métier : l'apiculture est souvent une activité choisie dans le cadre d'une **reconversion professionnelle** : grande diversité des profils d'exploitants, nombreuses installations après 40 ans. L'installation progressive est possible en apiculture et même vivement conseillée afin d'acquérir de l'expérience. L'apiculteur développe son cheptel au rythme de ses capacités et n'a pas forcément recours à la DJA.

- **Estimation nbr. installations apicoles professionnelles en région CVL : 8 / an** (hors cessions intra familiales)
- **Nbr. installation avec DJA** sur nbr. total installations apicoles - 40 ans = **21%** :+ faible taux des filières régionales.
- Une installation apicole professionnelle **c'est 4 fois moins d'investissements** que pour la moyenne des installations dans la région (toutes filières confondues).

D'après étude des JA CVL, lors de la consultation PSN FEADER 2020 - Atelier installation / transmission (nov. 2020)

2. Bilan du CAP Filière 2018 – 2022

2.1. Rappel des enjeux

Axe A : Sanitaire
Axe B : Performances techniques
Axe C : Ressources mellifères – Partenariat entre filières
Axe D : Soutenir la dynamique d'installation
Axe E : Relations au sein de la filière apicole : créer des liens de l'amont à l'aval
Axe F : Structuration de l'ADAPIC : pérenniser son action

Le Conseil régional a ainsi attribué **455 315 €** au projet de filière apiculture CAP 3ème génération. Celui-ci a été adopté en CPR le 16/03/2018.

2.2. Bilan des actions

Le bilan est largement satisfaisant, avec le développement d'une belle dynamique autour de 6 axes qui ont largement montré leur pertinence :

- **Taux de consommation : 75%** avec 341 148 € d'aide du Conseil régional.
- **Deux acteurs (ADAPIC et GDS) très fortement investis** pour mener les actions malgré le contexte Covid et des aléas de personnels (ETP respectifs : 0.8 à 1.4 / 1.5 à 2). Consommation respective 83% et 100%.
- **65 207 € pour les investissements dans les exploitations** (consommation 44%) avec intervention d'autres co-financeurs que la Région pour certains projets. 18 dossiers financés. « Penser soutien CAPex / PCAE » commence à devenir un reflexe.

- **Des actions aux objectifs souvent atteints et parfois dépassés.**

- **53 Techniciens Sanitaires Apicoles** (TSA) formés (objectif 2017 : 30) qui ont réalisé 586 des 600 visites au cours du CAP apiculture 3G permettant ainsi un meilleur suivi de l'état sanitaire du cheptel régional,

- 2 Appels à Projet pour créer des liens avec d'autres filières (forêt et grandes cultures) ont abouti **à 2 partenariats et 2 projets** pertinents, reconnus aussi en dehors de la région CVL

- 5 exploitations engagées dans la durée dans le Réseau d'Exploitations de Référence de l'ITSAP. **22 collectes de données technico-économiques** réalisées par l'ADAPIC avec ensuite contribution à l'élaboration de 4 cas types / cas concrets dont un, centré sur les résultats d'exploitations de la région CVL. Ces outils permettent de disposer de références technico-économiques utiles pour l'accompagnement à l'installation et le pilotage des exploitations.

- 1 **démarche de commercialisation collective** innovante avec un partenariat de filière qu'il reste cependant à consolider

- **47 newsletters** diffusées par l'ADAPIC auprès de ses adhérents, des partenaires et curieux de la filière pour un total de 7 970 diffusions au cours du CAP 3G.

- Suite à la réalisation d'un DLA (Dispositif Local de l'Accompagnement de l'Economie Sociale et Solidaire) par l'ADAPIC avec l'aide de BGE France et d'un consultant (C. Renard - Chantier Mobeele) : un **nombre d'adhérents stabilisé puis en légère augmentation** en fin de CAP.

- Des apiculteurs demandeurs de liens et progressivement sources de nouvelles propositions qui ont largement alimenté la construction du CAP 4ème génération

3. Stratégie de la filière et renouvellement du CAP 2022 - 2026

Atouts

Eléments positifs à mettre en avant.

Aspects économiques :
- Pas / peu de foncier
- Plusieurs stratégies commerciales possibles
- Rentabilité de l'activité apicole

Aspects humains :
- Vivre au rythme de la nature, à l'extérieur
- Liberté d'organisation et d'implantation
- Entraide en réseau / Echanges
- Métier « passion »
- « Beau » produit
- Reconversion pro / Install. progressive

Aspects techniques
- Technicité permanente
- Insecte « étonnant »
- Métier d'observations
- Localisation de l'exploitation « ajustable »
- Diversité des productions
- Mécanisation de l'activité

Structuration de la filière
- 2 structures apicoles régionales reconnues / 2 salariés expérimentés
- CAP 3G a initié belle dynamique à poursuivre

Faiblesses

Eléments négatifs à modifier.

Aspects économiques :
- Forte variabilité de la production et des prix
- Des investissements limités mais qui restent risqués
- Concurrence déloyale
- Valorisation parfois difficile
- Intrants : difficultés de disponibilité et de prix

Aspects humains :
- Travail nocturne / Accident / Manutention
- Manque de transparence
- Fatigue physique / Charge mentale
- Eloignement entre api et isolement

Aspects techniques :
- Saisonnalité de la production
- Risque météo / Réactivité
- Evolution Climat / Ressources
- Intrants : difficultés sur la qualité et la disponibilité
- Pb. Sanitaires / Mortalité / Non valeurs
- Renouvellement / Dispo du cheptel
- Emplacements : « provisoires » / renouvellement fréquent

Structuration de la filière
- Moyens limités des structures apicoles régionales

Opportunités

Eléments de contexte contribuant à valoriser la filière

Aspects techniques :
- Evolution des cultures et des pratiques culturales
- La région CVL identifiée par l'ITSAP comme une région très intéressante pour travailler sur la thématique de la ressource mellifère arborée (nature des territoires et partenariats existants)
- Développement d'outils et de projets numériques spécifiques apicoles (échelle nationale)
- Contraintes COVID a fait découvrir aux apiculteurs les outils du « distanciel » : ouvre de nouvelles perspectives d'échanges techniques

Commercialisation
- Notoriété du produit
- Développement d'actions nationales de valorisation (InterApi) des produits de la ruche à saisir

Structuration filière et partenariats
- Des partenariats initiés grâce au CAP 3G à poursuivre (forêt et grandes cultures)
- Un réseau national apicole en plein développement avec une culture forte de la mutualisation

Menaces

Eléments de contexte empêchant la valorisation de la filière

Aspects techniques :
- Evolution climatique avec multiplication phénomènes extrêmes (gel / sécheresses…). Conséquences en cascade : évolutions ressources mellifères, évolution des stratégies apicoles, risque éventuel de tensions sur partage ressources, conditions de conservation du miel à revoir (chambre froide)
- Sanitaire : nouveaux parasites, problèmes de résistance

Aspects humains
- Evolution de la perception de l'abeille domestique : « d'insecte à protéger » à « insecte pouvant entrer en concurrence avec insectes pollinisateurs sauvages ». Décalage entre données scientifiques disponibles limitées et très complexes à obtenir et « engouement » médiatique pour le sujet.
- Engouement pour l'installation apicole et augmentation des installations « Electrons libres »
- Salariés des 2 structures régionales apicoles « sur sollicités ». Risque d'épuisement et difficultés à recruter.

Commercialisation :
- Evolution incertaine de la consommation du miel dans un contexte d'inflation et de tensions géopolitiques
- Ecart entre intentions d'achats « vertueux » du consommateur et acte d'achat réel

De cette matrice, il ressort que le CAP 4ème génération devra répondre à 3 grands enjeux :

- **Accompagner** les exploitations apicoles afin de maintenir et développer leurs **performances techniques, économiques et sanitaires** et soutenir ainsi le rôle de pollinisation et de production locale de miel et produits de la ruche.

- Dans un contexte de forts enjeux agro-écologiques, **renforcer les liens** entre apiculteurs, entre acteurs de la filière, et avec les autres filières (agricoles et forestières) pour anticiper les évolutions à venir, en particulier liées au climat.

- **Communiquer** pour faire connaitre la production apicole régionale mais aussi les actions menées par la filière régionale (transfert vers l'extérieur) et enrichir la filière régionale d'expériences issues d'autres régions (transfert vers l'intérieur), ces échanges étant à la fois source de dynamisme pour la filière et de partenariats potentiels.

Ces enjeux ont été traduits en 5 axes stratégiques, socle de la construction du plan d'action pour les 4 prochaines année.

Axe A : Accompagnement des apiculteurs pour l'amélioration de la santé des abeilles

Axe B : Performances techniques : soutenir les dynamiques de changement pour permettre aux exploitations de mieux s'adapter aux évolutions à venir

Axe C : Créer des partenariats afin de favoriser les ressources mellifères

Axe D : Soutenir le renouvellement et la durabilité des exploitations

Axe E : Tisser des relations au sein de la filière apicole en créant des liens de l'amont à l'aval